

I. AVIS A MANIFESTATION D'INTERET (RELANCE)

Projet : Mise en place d'un système de management de qualité au sein du CeFAL

Objet : Recrutement d'un organisme de certification pour la certification initiale du système de management de la qualité selon la norme iso 9001 : 2015 du CeFAL

Référence du marché : PI_DQD_88963

Avis N° : N° 08 /MDGL/CeFAL/DG/PRMP/SP-PRMP du 31/07/2024

1. Le présent avis à manifestation d'intérêt (AMI) fait suite au plan de passation des marchés publics du Centre de Formation pour l'Administration locale (CeFAL) publié sur le portail web des marchés publics du Bénin le 16 avril 2024.
 2. Le CeFAL a obtenu, dans le cadre de l'exécution de son budget, des fonds du budget national, afin de financer la mise en place d'un système de management de qualité et a l'intention d'utiliser une partie de ces fonds pour effectuer des paiements au titre du marché de prestations intellectuelles relatives au recrutement d'un organisme de certification pour la certification initiale du système de management de la qualité selon la norme iso 9001 : 2015 du CeFAL.
 3. Les prestations comprennent :
 - la préparation de l'audit initial (réalisation de la revue du système de management du CeFAL : audit initial 1, la découverte du CeFAL, la co-définition du plan d'audit) ;
 - la réalisation de l'audit sur site : audit initial 2 (analyse des pratiques et données, rencontre des équipes, présentation synthétique des conclusions de l'audit, élaboration et remise du rapport d'audit et délivrance du certificat et du logo pour trois (03) ans ;
 - réalisation du bilan et du suivi (audits de suivi 1 et 2).
- Les prestations sont à réaliser au cours du deuxième trimestre de l'année 2024.
- Elles sont en un lot unique.
4. Le délai de réalisation de la mission est de trente (30) jours.
 5. Les candidats intéressés sont invités à manifester leur intérêt pour les prestations décrites, ci-dessus, en fournissant les informations indiquant qu'ils sont qualifiés pour exécuter les prestations (nature des activités du cabinet/firme en relation avec le domaine de la certification en management (organisme international), nombre d'expériences générales du cabinet/firme dans le domaine de l'évaluation des systèmes de management, nombre d'expériences spécifiques du cabinet/firme dans le domaine de l'évaluation des systèmes de management auprès d'un centre de formation, organisation technique et managériale du cabinet/firme, liste du personnel professionnel à affecter à la mission). Il est demandé aux candidats de fournir ces informations en ne dépassant pas dix (10) pages environ. Les candidats peuvent s'associer pour renforcer leurs compétences respectives.
 6. Les critères demandés seront appréciés à travers les preuves énumérées dans le tableau des critères de sélection.

7. Le candidat présentant au mieux les aptitudes requises pour exécuter les prestations sera retenue par l'autorité contractante à l'issue du classement des candidats.
8. Seul, le cabinet ayant présenté le meilleur niveau de qualification et d'expérience sera invité à soumettre une proposition technique et financière aux fins de négociation suivant la méthode de sélection fondée sur les qualifications du consultant (SFQC).
9. Aux date et heure limites de dépôt des candidatures, si moins de trois (03) candidatures sont reçues, l'autorité contractante peut, soit contacter directement d'autres cabinets ou firmes en fonction de leurs aptitudes à exécuter les prestations, soit relancer pour un minimum de dix (10) jours calendaires la procédure en vue de compléter la liste restreinte.
10. La présélection tiendra compte des critères ci-après :

Critères d'évaluation	Note pour le critère	Sous-critères d'évaluation et note	Moyens de Preuve à fournir par le candidat
1. Nature des activités du cabinet/firme en relation avec le domaine de la certification en management (organisme international).	10	<ul style="list-style-type: none"> • Inscription du domaine de la certification à la norme ISO sur le RCCM ou les statuts = 10 points • Non Inscription du domaine de la certification à la norme ISO sur le RCCM ou les statuts = 0 point 	Inscription du de la certification à la norme ISO sur le RCCM ou les Statuts (joindre copie du RCCM ou des statuts)
2. Nombre d'expériences générales du cabinet/firme ou du personnel d'encadrement en ce qui concerne les cabinets/firmes naissants dans le domaine de l'évaluation des systèmes de management au cours des cinq (05) dernières années et de l'année en cours : deux (02) expériences.	25	<p>Avoir réalisé deux (02) missions dans le domaine de l'évaluation des systèmes de management au cours des cinq (05) dernières années en tant que cabinet/firme ou en tant que personnel d'encadrement pour les cabinets/firmes naissants :</p> <ul style="list-style-type: none"> • 12,5 points par mission justifiée et comprise dans l'intervalle des cinq (05) dernières années et de l'année en cours (2019, 2020, 2021, 2022, 2023, 2024) ; • 0 point par mission non justifiée ou non comprise dans l'intervalle des cinq (05) dernières années et de l'année en cours (2019, 2020, 2021, 2022, 2023, 2024). 	<ul style="list-style-type: none"> • Pour les anciens cabinets/firmes Copies légalisées des attestations de bonne fin d'exécution appuyées des pages de garde et de signature des contrats correspondants (copies simples) • Pour les cabinets/firmes naissants et ceux qui n'ont pas encore trois (3) ans d'existence Preuves légalisées des expériences professionnelles du personnel d'encadrement appuyées des pages de garde et de signature des contrats correspondants (copies simples)
3. Nombre d'expériences spécifiques du cabinet/firme ou du personnel d'encadrement en ce qui concerne les cabinets/firmes naissants dans le domaine de l'évaluation	50	<p>Avoir réalisé deux (02) missions dans le domaine de l'évaluation des systèmes de management auprès d'un centre de formation au cours des cinq (05) dernières années en tant que cabinet/firme ou en tant que personnel d'encadrement pour les cabinets/firmes naissants :</p> <ul style="list-style-type: none"> • 25 points par mission justifiée et 	<ul style="list-style-type: none"> • Pour les anciens cabinets/firmes Copies légalisées des attestations de bonne fin d'exécution appuyées des pages de garde et de signature des contrats correspondants (copies simples) • Pour les cabinets/firmes

des systèmes de management auprès d'un centre de formation au cours des cinq (05) dernières années et de l'année en cours : deux (02) expériences.		comprise dans l'intervalle des cinq (05) dernières années et de l'année en cours (2019, 2020, 2021, 2022, 2023, 2024) ; <ul style="list-style-type: none"> 0 point par mission non justifiée ou non comprise dans l'intervalle des cinq (05) dernières années et de l'année en cours (2019, 2020, 2021, 2022, 2023, 2024). 	naissants et ceux qui n'ont pas encore trois (3) ans d'existence Preuves légalisées des expériences professionnelles du personnel d'encadrement appuyées des pages de garde et de signature des contrats correspondants (copies simples)
5. Organisation technique et managériale du cabinet/firme.	05	<ul style="list-style-type: none"> Présentation du cabinet/firme : 2,5 points Présentation de l'organigramme du cabinet/firme : 2,5 points 	Note de présentation du Cabinet/firme et son organigramme
6. Liste du personnel professionnel à affecter à la mission.	10	<ul style="list-style-type: none"> Auditeur principal, spécialiste en audit qualité suivant les normes ISO, Bac + 5 en système de management, Lead Auditeur IRCA sur les normes de management dont obligatoirement sur la norme ISO 9001, un auditeur certifié dans le dans le domaine de la formation. 	Liste du personnel et copie simple des diplômes et des certificats de qualification.
TOTAL	100		

La note minimale requise pour être sélectionné est de soixante-dix (70) points et le candidat ayant obtenu la note la plus élevée sera retenu pour présenter une proposition technique et financière aux fins de négociation de marché.

En cas d'égalité de note globale, le cabinet/firme ayant réalisé plus de missions spécifiques fournies et justifiées dans le dossier sera privilégié. S'il y a toujours égalité, les cabinets/firmes concernés pourront être sollicités aux fins de produire une proposition financière chacun et le moins disant sera retenu.

11. Les candidats intéressés peuvent obtenir des informations auprès de : Secrétariat de la Personne Responsable des Marchés Publics ou son mandataire ; E-mail : sgbedourou@gouv.bj et prendre connaissance des documents de présélection au secrétariat permanent des marchés publics à l'adresse suivante : quartier Zoca à Abomey-Calavi, 3ème rue à droite venant des pavées-sud de la CEB, 1er couloir, à droite après l'entrée principale du bâtiment du CeFAL, deuxième couloir à gauche, dernière porte à droite de 08 heures à 12 heures 30 minutes et de 14 heures à 17 heures 30 min (heure GMT+1) .

Les manifestations d'intérêts doivent être accompagnées d'une lettre de manifestation d'intérêts dûment signée par le candidat.

12. Les candidats intéressés peuvent obtenir gratuitement le dossier de présélection complet à compter du 05/08/2024 Le dossier de présélection en version papier ou en version électronique sous le format PDF sera immédiatement remis aux candidats intéressés sur simple présentation de ces derniers au secrétariat permanent des marchés publics à l'adresse précisée ci-dessus. Le dossier de présélection sera adressé aux candidats à leurs frais par courrier recommandé avec accusé de réception. Ce dossier peut être téléchargé sur le site web (non applicable) ou

obtenu par voie électronique à condition que le candidat remplisse la fiche de retrait du dossier.

Ce retrait est matérialisé par une fiche de décharge établie selon un modèle mis à disposition par l'ARMP.

13. Les manifestations d'intérêt sont rédigées en langue française et doivent être déposées en deux (02) exemplaires physiques à savoir un (01) original et une (01) copie, ainsi qu'une (01) version électronique scannée sur clé USB en format PDF, à l'adresse ci-après : quartier Zoca à Abomey-Calavi, 3ème rue à droite venant des pavées-sud de la CEB, 1er couloir, à droite après l'entrée principale du bâtiment du CeFAL, deuxième couloir à gauche, dernière porte à droite au plus tard le 20/08/2024 à 10 heures (GMT+1). **Le défaut de présentation des manifestations d'intérêt suivant les modalités prévues ci-dessus est éliminatoire.** Les candidatures qui ne parviendront pas aux date et heure limites, ci-dessus indiquées, seront purement et simplement rejetées et retournées sans être ouvertes, aux frais des candidats concernés.

Les manifestations d'intérêt (versions physique et électronique) seront ouvertes en présence des soumissionnaires ou de leurs représentants qui souhaitent être présents, à l'adresse ci-après : salle de réunion du CeFAL à Abomey-Calavi située au premier étage du 1er bâtiment à droite après les escaliers le 20/08/2024 à 10 heures 30 minutes (heure GMT+1).

14. Les candidats peuvent introduire un recours devant la personne responsable des marchés publics ou son supérieur hiérarchique dans le cadre de la procédure de manifestation d'intérêt à l'encontre des actes et décisions de cette dernière leur créant un préjudice en indiquant les références de l'AMI et exposant les motifs de leur recours par lettre recommandée avec demande d'avis de réception ou déposée contre décharge ou récépissé.

Ce recours doit évoquer une violation de la réglementation des marchés publics.

Ce recours doit être exercé dans les deux (02) jours ouvrables avant la date limite de dépôt des candidatures ou au plus tard, dans les deux (02) jours ouvrables de la notification des résultats des manifestations d'intérêt. Il a pour effet de suspendre la procédure de présélection jusqu'à la décision définitive de la personne responsable des marchés publics ou de son supérieur hiérarchique.

La décision insérer de la personne responsable des marchés publics ou de son supérieur hiérarchique doit intervenir dans un délai de deux (02) jours ouvrables après sa saisine.

En l'absence de suite favorable à son recours, le requérant dispose de deux (02) jours ouvrables à compter de la réception de la réponse de l'autorité contractante ou de l'expiration du délai spécifié ci-dessus (deux (02) jours) pour présenter un recours devant l'Autorité de régulation des marchés publics. Une copie du recours adressé à l'Autorité de régulation des marchés publics est notifiée à la Personne responsable des marchés publics/structure déconcentrée pour ampliation.

Abomey-Calavi, le 31/07/2024



Sanni GBEDOUROU
Sanni GBEDOUROU
Personne Responsable des Marchés Publics

II. CANEVAS DE RAPPORT D'EVALUATION DES MANIFESTATIONS D'INTERET

Tableau 1. Identification de la procédure

Nom et adresse de l'autorité contractante	
Nom du projet (si requis)	
Référence SIGMAP du marché	
Numéro (d'identification) de l'avis	
Description des prestations	
Coût estimatif	
Source de financement	
Contrôle a priori	Oui _____ Non _____
Organe de contrôle compétent	DNCMP ou DDCMP ou CCMP

Tableau 2. Processus de présélection

Plan de passation des marchés publics (PPMP)	
a) date de publication initiale	_____
b) dernière mise à jour	_____
Avis à manifestation d'intérêt	_____
(a) Quotidien de service public, Journal des marchés publics, Portail web des marchés publics	_____
(b) Date de publication	_____
(c) Voie d'affichage	_____
(d) Publication par l'UEMOA (le cas échéant)	Oui _____ Non _____
(e) Date de publication (le cas échéant)	_____
(f) Publication à grande diffusion internationale (le cas échéant)	_____
(g) Date de publication	Oui ____ [<i>insérer le nom</i>] Non _____
Date limite de présentation des candidatures	_____
Nombre de candidatures soumises	_____

Tableau 3 : Evaluation des candidatures (application des critères)¹

(A utiliser uniquement pour le recrutement d'un cabinet ou d'une firme)

Critères d'évaluation	Note pour le critère	Sous-critères d'évaluation et note	[Nom du Candidat N°]	Notation sur barème relatif aux sous-critères ou Explications
1. Nature des activités du cabinet/firme en relation avec le domaine de la certification en management (organisme international).	10	<ul style="list-style-type: none"> • Inscription du domaine de la certification à la norme ISO sur le RCCM ou les statuts = 10 points • Non Inscription du domaine de la certification à la norme ISO sur le RCCM ou les statuts = 0 point 	[Information fournie par le candidat]	
2. Nombre d'expériences générales du cabinet/firme ou du personnel d'encadrement en ce qui concerne les cabinets/firmes naissants dans le domaine de l'évaluation des systèmes de management au cours des cinq (05) dernières années et de l'année en cours : deux (02) expériences.	25	<p>Avoir réalisé deux (02) missions dans le domaine de l'évaluation des systèmes de management au cours des cinq (05) dernières années en tant que cabinet/firme ou en tant que personnel d'encadrement pour les cabinets/firmes naissants :</p> <ul style="list-style-type: none"> • 12,5 points par mission justifiée et comprise dans l'intervalle des cinq (05) dernières années et de l'année en cours (2019, 2020, 2021, 2022, 2023, 2024) ; <p>0 point par mission non justifiée ou non comprise dans l'intervalle des cinq (05) dernières années et de l'année en cours (2019, 2020, 2021, 2022, 2023, 2024).</p>	[Information fournie par le candidat]	
3. Nombre d'expériences spécifiques du cabinet/firme ou du personnel d'encadrement en ce qui concerne les cabinets/firmes naissants dans le domaine de l'évaluation des systèmes de management auprès d'un centre de formation au cours des cinq (05) dernières années et de l'année en cours : deux (02) expériences.	50	<p>Avoir réalisé deux (02) missions dans le domaine de l'évaluation des systèmes de management auprès d'un centre de formation au cours des cinq (05) dernières années en tant que cabinet/firme ou en tant que personnel d'encadrement pour les cabinets/firmes naissants :</p> <ul style="list-style-type: none"> • 25 points par mission justifiée et comprise dans l'intervalle des cinq (05) dernières années et de l'année en cours (2019, 2020, 2021, 2022, 2023, 2024) ; <p>0 point par mission non justifiée ou non comprise dans l'intervalle des cinq (05) dernières années et de l'année en cours (2019, 2020, 2021, 2022, 2023, 2024).</p>	[Information fournie par le candidat]	

¹ Un tableau 4 devra être préparé pour chaque candidat.

5. Organisation technique et managériale du cabinet/firme.	05	<ul style="list-style-type: none"> Présentation du cabinet/firme : 2,5 points Présentation de l'organigramme du cabinet/firme : 2,5 points 	[Information fournie par le candidat]	
6. Liste du personnel professionnel à affecter à la mission.	10	Auditeur principal, spécialiste en audit qualité suivant les normes ISO, Bac + 5 en système de management, Lead Auditeur IRCA sur les normes de management dont obligatoirement sur la norme ISO 9001, un auditeur certifié dans le dans le domaine de la formation.	[Information fournie par le candidat]	
TOTAL	100			

Tableau 4. Classement des candidats

<p>1. Candidat sélectionné</p> <p>1) _____</p>
<p>2. Candidats non sélectionnés</p> <p>2) _____</p> <p>3) _____</p> <p>4) _____</p> <p>etc.</p>

III. MODELE DE LETTRE DE MANIFESTATION D'INTERET

[insérer Nom du Candidat]

[insérer Lieu et date]

Objet : Manifestation d'intérêt pour le recrutement d'un organisme de certification pour la certification initiale du système de management de la qualité selon la norme iso 9001 : 2015 du CeFAL

A

Monsieur la Personne Responsable des
Marchés Publics (PRMP) du CeFAL

Monsieur la PRMP,

Après avoir examiné le dossier de présélection dont nous accusons réception, nous vous soumettons notre candidature à la présélection pour la *[indiquer nature de la prestation]*.

Notre dossier de candidature comprend :

- 1) la présente lettre de manifestation d'intérêt ;
- 2) la note de présentation du cabinet/firme accompagnée de l'organigramme ;
- 3) le registre de commerce/les statuts ;
- 4) les preuves des expériences du cabinet/firme *[copies légalisées des attestations de bonne fin d'exécution appuyées des pages de garde et de signature des contrats correspondants (copies simples)]*¹ ;
- 5) la liste du personnel professionnel à affecter à la mission appuyée de la copie simple des diplômes etc.² ;

Veuillez agréer, Monsieur la PRMP, l'assurance de notre considération distinguée.

(Signature et cachet du responsable/représentant habilité du cabinet/firme)

¹ Pour les cabinets/firmes naissants et ceux qui n'ont pas encore trois (3) ans d'existence, preuves légalisées des expériences professionnelles du personnel d'encadrement

² Les exigences des points 4 et 5 ne sont pas applicables pour la constitution des bases de données des demandes de cotation